

# Politique de subvention pour le changement ou le retrait d'un appareil de chauffage au bois



Depuis mai 2015, les appareils de chauffage au bois étaient limités à une émission de particules fines de l'ordre maximal de 4,5g / h. Toutefois, à partir du mois de mai 2020, la norme EPA 2020 vient réduire ce maximum d'émission à 2,5g / h.

Dans cet ordre d'idée et dans le but d'aider les citoyens à améliorer la qualité de l'air, la Municipalité de Crabtree remettra une subvention selon les cas suivants :

- **300 \$ pour le retrait et le remplacement** d'un poêle à bois produisant des émanations de plus de 2,5 g/h, pour un modèle respectant la nouvelle norme de 2,5g/h et moins. L'ancien appareil peut être remplacé par un appareil au gaz ou aux granules, tant qu'il respecte les quantités permises d'émanations.
- **100 \$ pour le retrait** d'un poêle à bois produisant des émanations de plus de 2,5 g/h.

## Conditions d'admissibilité :

- Être propriétaire d'un bâtiment muni d'un appareil de chauffage produisant plus de 2,5g / h de particules fines, sur le territoire de la municipalité.
- Soumettre le formulaire de demande dûment complété, la facture (signée et datée) au secrétariat municipal situé au 111, 4e Avenue, au plus tard le 31 décembre 2023. L'appareil doit être approuvé par les normes EPA.
- L'appareil doit être installé et fonctionnel, selon les indications du fabricant, pour la saison froide 2023-2024, pour que le propriétaire soit admissible à la subvention.
- Inspection de l'installation de l'appareil de chauffage par le représentant de la Municipalité. À noter que ce dernier prendra une photo de votre ancien appareil à titre de preuve de retrait auprès de la Municipalité.

## Formulaire de demande

- Appareil de chauffage au bois produisant plus de 2,5g / h de particules retiré
- Appareil de chauffage au bois produisant moins de 2,5g / h de particules installé et fonctionnel.
- Joindre la facture lisible qui comprend le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque de l'appareil).
- J'autorise le représentant de la municipalité de Crabtree à inspecter la désinstallation / l'installation de l'appareil.

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### Réservé à l'administration

\_\_\_\_\_ foyer retiré SEULEMENT X 100 \$ =  
\_\_\_\_\_ \$ (02-470-00-996-03)

\_\_\_\_\_ foyer retiré ET remplacé X 300 \$ =  
\_\_\_\_\_ \$ (02-470-00-996-03)

Inspection faite par \_\_\_\_\_ le  
\_\_\_\_\_